

REPORTING

DE L'ÉMISSION OBLIGATAIRE À OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

JANVIER 2024



BOAD

BANQUE OUEST AFRICAINE
DE DÉVELOPPEMENT

Sommaire

SIGLES, ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	3
I. INTRODUCTION	6
II. PRÉSENTATION DE LA BOAD	6
2.1. BOAD en bref	6
2.2. Renforcement du positionnement international de la BOAD	6
2.3. Plan Djoliba 2021-2025 : le cadre de l'intervention de la BOAD en matière de développement durable	7
2.4. Faits marquants de la BOAD au titre de l'exercice 2023	8
III. CADRE DES OBLIGATIONS DURABLES	10
IV. UTILISATION DES FONDS	11
4.1. Rappel des dispositions du cadre des obligations durables	11
4.2. Suivi de l'utilisation des ressources	11
4.3. Rappel des caractéristiques de l'émission obligataire	11
4.4. Allocation des ressources	12
V. IMPACTS DES FINANCEMENTS OCTROYÉS	16
5.1. Catégories de projets environnementaux	17
5.2. Catégories de projets sociaux	18
5.3. Méthodologie	26
VI. PERSPECTIVES	27

SIGLES, ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

BADEA : Banque Arabe pour le Développement Économique en Afrique

BOAD : Banque Ouest Africaine de Développement

CEDEAO : Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest

FCFA : Franc de la Communauté Financière Africaine

M : Millions

Mds : Milliards

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économiques

ODD : Objectifs de Développement Durable

PME : Petites et Moyennes Entreprises

UEMOA : Union Économique et Monétaire Ouest Africaine

MOT DU PRÉSIDENT



SERGE EKUE

Président de la BOAD
Président du Conseil d'Administration de la BOAD

Le dynamisme de l'activité économique sous-régionale montre que la zone a fait preuve de résilience, dans un contexte marqué, d'une part, par le durcissement des conditions financières internationales, et d'autre part, par la situation sécuritaire dans le Sahel.

Le renforcement de la stabilité du cadre macro-économique de l'Union se poursuit depuis 2021, avec un taux de croissance qui est ressorti à 5,3% dans la zone en 2023, après une croissance de 5,5% en 2022, porté par le dynamisme de l'activité dans l'ensemble des secteurs. L'inflation a poursuivi son ralentissement au cours de l'année 2023 pour se situer à 3,7% en moyenne contre 7,4% en 2022.

Au cours de cette année 2023, la BOAD a continué à accompagner le développement de la sous-région notamment (i) en améliorant la productivité totale, (ii) en élargissant l'accès aux services sociaux fondamentaux et (iii) en contribuant à la création d'emplois.

En orientant ses contributions vers les cinq secteurs et domaines prioritaires dans lesquels elle entend renforcer ses interventions, la BOAD a pleinement participé à la relance tout en veillant

à les aligner sur son engagement sociétal. En conséquence, les économies de la région ont eu accès à des ressources pour le financement de leurs domaines prioritaires à savoir : les transports et la numérisation, l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'énergie et les ressources naturelles, la santé et l'éducation. La majorité des Objectifs de Développement Durable (ODD 1 à 13 et 15) sont ainsi visés, y compris ceux liés à l'environnement, à l'immobilier et au logement.

La BOAD adhère aux meilleurs standards de marché, notamment en ce qui concerne singulièrement le cadre d'émissions obligataires alignées sur les ODD. En conformité avec ceux-ci, la Banque a réalisé en janvier 2021 avec succès, grâce à votre confiance renouvelée en sa qualité de signature investment grade obtenu depuis 2015 auprès des agences de notation Moody's et Fitch, la première émission obligataire à objectifs de développement durable en Afrique (Sustainability Bonds) sur le marché financier international, pour un montant de 750 millions d'euros.

Le Plan stratégique Djoliba (2021-2025) de la Banque ambitionne un changement d'échelle, notamment en termes de niveaux d'activités, pour renforcer son action en faveur de ses Etats membres et du secteur privé de l'UEMOA, et améliorer les conditions de vie des populations de l'Union. A cet effet, les Organes délibérants de la Banque ont approuvé en 2022 un projet d'augmentation de capital d'un montant global de 1,5 milliard USD, réparti entre un



programme equity de 900 millions USD et un programme de dettes hybrides de 600 millions USD. Ce projet vise un renforcement des fonds propres de la Banque afin de disposer des leviers nécessaires pour mettre en œuvre son Plan stratégique 2021-2025, maintenir ses ratios d'endettement et d'adéquation des fonds propres à des niveaux confortables et consolider sa notation financière.

Dans le cadre du programme equity, à date, 707 millions USD ont déjà été souscrits : i) 450 millions USD par les actionnaires de la catégorie A (actionnaires régionaux) et ii) 257 millions USD par les actionnaires de la catégorie B (actionnaires non régionaux). Le capital non souscrit, réservé à de nouveaux actionnaires ou au relèvement de la part des actionnaires existants, est de 193 M\$. En décembre 2022, les Organes délibérants de la BOAD ont autorisé l'entrée au capital de la BADEA à hauteur de 30 M\$ (soit 1% du capital).

S'agissant du programme de dettes hybrides, la Banque a poursuivi les actions visant l'émission de dettes subordonnées auprès d'investisseurs institutionnels, notamment privés. En 2023, la Banque a réussi l'émission d'une première tranche de dette super subordonnée de 100 M\$ souscrite par la BADEA pour financer des projets verts et sociaux de l'Union. Une seconde souscription de 100 M€ est également en cours de négociation avec un autre partenaire.

Dans la même foulée, la Banque continue de consolider son engagement ESG/RSE afin de répondre aux priorités actuelles de l'UEMOA. Par ses interventions, la BOAD a ainsi pleinement participé à la relance économique tout en veillant à les aligner sur son engagement sociétal. En conséquence, les économies de la région ont eu accès à des ressources longues affectées à des projets qui ciblent la majorité des Objectifs de Développement Durable (ODD 1 à 13 et 15), notamment ceux liés à l'environnement, aux ressources naturelles, à l'éducation, à la santé, à l'immobilier et au logement.

Je voudrais vous faire noter qu'en 2023, la Banque a consacré 21% de ses concours au financement de projets dédiés au renforcement de la résilience au changement climatique. Ainsi environ 13% et 14,6% des financements alloués ont été respectivement orientés vers le soutien de projets d'énergie solaire et de projets d'eau potable.

La BOAD a également pris part à la 28^{ème} Conférence des Parties (COP 28) tenue à Dubaï, afin de renforcer son positionnement en tant qu'acteur essentiel de la lutte contre les changements climatiques en Afrique de l'Ouest.

Forts de ces résultats très concluants, je puis vous réaffirmer notre engagement à poursuivre sans relâche, les efforts visant à impacter encore plus significativement la vie des populations de notre Union dans les prochaines années en matière d'environnement et de lutte contre le changement climatique.

I. INTRODUCTION

Le présent rapport a pour objectif de rendre compte de l'utilisation des ressources mobilisées dans le cadre de la première émission d'obligations à objectif de développement durable de la BOAD et de mettre en exergue les impacts générés par ces investissements, en ligne avec les engagements pris dans le document cadre (Sustainability Bond Framework) afférents à l'allocation et aux impacts. Il est organisé en quatre points majeurs : (i) la présentation de la BOAD ; (ii) le cadre des obligations durables ; (iii) l'utilisation des fonds et (iv) les impacts des financements octroyés.



II. PRÉSENTATION DE LA BOAD

2.1. BOAD en bref

La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) est l'Institution commune de financement du développement des Etats de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Elle a été créée le 14 novembre 1973 sous la forme d'établissement public à caractère international et regroupe huit Etats membres, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. Son Siège est à Lomé (Togo). La Banque a pour mission statutaire de «promouvoir le développement équilibré des États membres et de contribuer à la réalisation de l'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest».

Les opérations de la BOAD couvrent aussi bien le secteur marchand que le secteur non marchand. Elles sont financées à travers deux guichets : un guichet concessionnel dénommé Fonds de Développement et de Cohésion (FDC) et un non concessionnel appelé guichet Banque.

Les interventions se font sous différentes formes dont les plus importantes sont : i) les prêts à moyen et long termes, ii) les arrangements de financement, iii) le financement des opérations à court terme, iv) les lignes de refinancement aux Institutions Financières Nationales, v) les prises de participation et vi) le Conseil.

2.2. Renforcement du positionnement international de la BOAD

La Banque est notée depuis 2015 « investment grade » par les agences de rating Moody's (Baa1) et Fitch (BBB) et se classe parmi les meilleurs ratings en Afrique.

La BOAD s'est engagée, depuis une vingtaine d'années sur les questions de sauvegardes environnementales et sociales dans les opérations qu'elle finance. Actuellement, la Banque est engagée dans un processus visant à intégrer le climat dans ses opérations.

Dans cette lancée, la Banque a pris part à la 28^{ème} Conférence des Parties (COP 28) tenue à Dubaï. Elle a suivi les négociations de l'Accord sur le Climat et participé à plusieurs événements. En marge de cet événement, la BOAD a également renouvelé pour une année, l'Accord cadre qui la lie à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) pour la poursuite des activités du CRC. La COP 28 a permis à la BOAD d'inscrire son action dans le cadre des résolutions de l'Accord de Paris sur les Changements Climatiques qui lui ouvriront des opportunités de financement, notamment dans la mise en œuvre des CDN des Etats membres.



2.3. Plan DJOLIBA 2021-2025 :

Le cadre de l'intervention de la BOAD en matière de développement durable

Depuis janvier 2021, la BOAD met en œuvre son plan stratégique 2021-2025 dénommé plan DJOLIBA dont la vision est la suivante : « BOAD, la Banque de référence, pour un impact durable sur l'intégration et la transformation de l'Afrique de l'Ouest ». Ce plan s'inscrit dans l'ambition de la Banque de contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD).

La vision de la BOAD est d'accroître ses moyens d'intervention sur trois axes stratégiques opérationnels tout en se concentrant sur cinq secteurs d'activités.



Axes stratégiques opérationnels

- 1

Renforcer l'intégration régionale
- 2

Contribuer à la création de valeur et d'emplois productifs en appui aux États et au secteur privé
- 3

Renforcer la résilience au changement climatique

Axes stratégiques transversaux

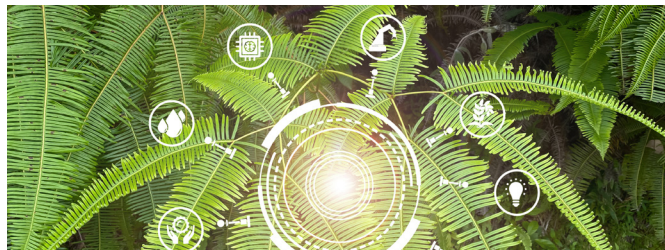
- Augmenter les capacités de financement de la Banque

- Renforcement de la structure du capital
 - Optimisation de la gestion du bilan
- Renforcer les RH et les Systèmes de gestion

- Renforcer les compétences
 - Modernisation des systèmes de gestion et de contrôle

Secteurs prioritaires

- Infrastructures de transport et Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)/digitalisation
- Production et accès équitable à l'énergie et aux ressources
- Production agricole et sécurité alimentaire
- Immobilier (y compris les infrastructures touristiques) et l'habitat, notamment l'habitat social
- Santé et Education



Au total, le plan DJOLIBA prévoit des engagements annuels moyens de 658,7 milliards FCFA (environ 1 milliard d'euros), soit un total de 3 293,5 milliards FCFA (5 milliards d'euros) sur les cinq années à venir.

L'année 2023 a été la troisième année de mise en œuvre du plan DJOLIBA. Une revue à mi-parcours indépendante du plan a été réalisée. Les conclusions sont très satisfaisantes. S'agissant des axes opérationnels 1, 2 et 3, il est noté une bonne trajectoire des financements. Concernant l'axe relatif à la capacité de financement (axe 4), la revue a relevé l'important travail accompli, qui a permis de renforcer considérablement la situation financière de la Banque. La notation financière a été maintenue. Les ratios sont en nette amélioration. Quant à l'axe relatif au capital humain et aux systèmes de gestion (axe 5), d'importants progrès ont été réalisés sur le plan de l'organisation interne (organisation, capital humain, culture) pour refléter les priorités de Djoliba, notamment l'accroissement de l'efficacité opérationnelle.

2.4. Faits marquants de la BOAD au titre de l'exercice 2023

- La BOAD rejoint la Coalition Finance In Common (FICS) sur le Genre coprésidée par l'organisation UN Women et la Banque Africaine de Développement (BAD) :** En rejoignant la Coalition FICS, la BOAD s'engage à travailler avec les autres Banques et Institutions financières de Développement, membres, et à rendre efficaces leurs actions de coordination et leur mobilisation, en faveur de la lutte contre les inégalités de Genre et l'autonomisation des Femmes et des Filles au niveau du système financier mondial.
- Africa50 et BOAD s'associent pour développer et cofinancer des infrastructures vertes en Afrique :** En marge des Assemblées Annuelles du Groupe de la BAD, en Égypte, la BOAD et Africa50 ont signé un accord de partenariat visant à mobiliser les capitaux des investisseurs institutionnels pour les infrastructures africaines, et à identifier des projets à cofinancer. Dans le cadre de ce partenariat, les deux entités ont renouvelé leur engagement à collaborer pour le financement et le développement de projets bancables, y compris des infrastructures résilientes au changement climatique, afin de soutenir la croissance durable et la transition énergétique des pays africains.
- Re-accréditation de la BOAD au fonds vert pour le climat, avec un rehaussement de son niveau de re-accréditation :** Le Fonds Vert pour le Climat (FVC) réuni pour la 36^{ème} réunion de son Conseil d'Administration, a re-accrédité la BOAD, avec un rehaussement du niveau de re-accréditation sur le plan de la catégorisation environnementale et sociale des projets qui passe ainsi de « B/I 1 » à « A/I 1 ». Au plan fiduciaire, la Banque est ainsi autorisée à mobiliser des ressources allant jusqu'à 250 M USD par projet. Cette re-accréditation lui permet ainsi de mobiliser au profit de ses Etats membres, des dons, des prêts dont les taux seront compris entre 0 et 1,75%, des garanties, et des lignes de refinancement pour la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques.
- Atelier de partage des conclusions de l'étude sur la gestion durable des déchets ménagers et industriels dans les Etats membres de l'UEMOA - Lomé (Togo) :** La BOAD a organisé dans ses locaux un atelier de partage des conclusions de l'étude sur la gestion durable des déchets ménagers et industriels dans les Etats membres de l'UEMOA avec les différentes parties prenantes.
- Création d'un Fonds d'Etudes Climat :** Le Conseil des Ministres de l'UMOA a, par décision N°069/2023/CM/UMOA/BOAD, acté la création d'un fonds d'études pour le financement d'études de faisabilité de projets climat dans les États membres de l'UEMOA. Le fonds est à date doté à hauteur de 4 000 M FCFA sur un objectif initial de 10 000 M FCFA.

• **Élection de Javier Diaz FAJARDO et de Serge EKUE en tant que co-présidents de l'IDFC** : En marge des Assemblées annuelles 2023 de la Banque mondiale et du FMI, le Club international des 26 principales Banques de Développement, nationales et régionales, s'est réuni pour son Assemblée Annuelle. La rencontre a été marquée par les élections pour le comité de pilotage et la présidence. A cette occasion, M. Diaz FAJARDO, Président de Bancoldex et M. Serge EKUE, Président de la BOAD ont été élus co-présidents de l'IDFC (L'International Development Finance Club), pour un mandat de 2 ans. L'IDFC, créé en 2011 est un club qui rassemble vingt-six (26) banques nationales et internationales de développement. La BOAD y a adhéré en 2013 et coprécide le club depuis le 15 octobre 2023. La BOAD travaille donc en collaboration avec tous les autres membres du Club afin de mettre en œuvre les Objectifs de Développement Durable (ODD) et l'Accord de Paris sur les changements climatiques, l'objectif du Club étant de faire la promotion et la mobilisation d'investissements climat solidaire pour un développement durable. Les activités du Club IDFC visent, entre autres, à faciliter les échanges de connaissances climatiques entre les institutions financières de développement et ce, à travers le partage des études, procédures et bonnes pratiques pour l'intégration des changements climatiques dans les opérations. Ceci permet aux banques de développement telle que la BOAD de consolider son positionnement aux côtés des banques multilatérales et du secteur privé, et accroître sa contribution pour le financement de trajectoires de développement plus résilientes et plus sobres en carbone.

• **Célébration du Cinquantenaire de la Banque** : La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) a commémoré son cinquantième anniversaire, le mardi 14 novembre 2023, sous le thème : «2023-2073, financer le développement autrement, la BOAD du prochain cinquantenaire ». En amont de cette commémoration, six (06) ateliers thématiques ont été organisés.

• **Participation à la Conférence des Parties (COP 28) de la Convention Cadre des Nations unies sur les changements climatiques** : La BOAD, au vu de ses engagements dans la lutte contre les changements climatiques dans l'UEMOA, a pris part à la COP 28 du 30 novembre au 12 décembre 2023 à Dubaï aux Emirats Arabes Unis (EAU). La BOAD a organisé dans son pavillon et participé à 28 événements parallèles, qui ont entre autres porté sur : i) les villes durables ; ii) l'agriculture climato-intelligente ; iii) le marché des financements verts ; iv) l'économie bleue ; v) les partenariats BOAD/CEDEAO/UEMOA ; et vi) les échanges « dettes contre des éléments de nature ».

• **La BADEA entre au capital de la BOAD** : Après un avis favorable du Conseil d'Administration de la Banque émis au cours de sa 139^{ème} session tenue le 20 décembre 2023 à Cotonou, le Conseil des Ministres de l'UMOA réuni le 21 décembre 2023 a approuvé l'entrée de la BADEA au capital de la BOAD pour un montant de 30 millions USD, soit 1% du capital.



III. CADRE DES OBLIGATIONS DURABLES

Le cadre des obligations durables de la BOAD ou Sustainable Bond Framework a été élaboré conformément aux Principes des Obligations Vertes (GBP), des Obligations Sociales (SBP) et des Obligations Durables (SBG) de l'Association Internationale des Marchés de Capitaux (ICMA)² et est conforme aux dernières versions de ces textes.

Pour chaque émission d'obligations durables, la BOAD s'engage ainsi à respecter les quatre principes clés suivants : l'utilisation des fonds, le processus d'évaluation et de sélection des projets, la gestion des fonds et l'élaboration des rapports d'allocation et d'impact.

En vertu de ce cadre, la BOAD peut émettre des Obligations Durables (ci-après désignés les « Obligations Durables ») sous différents formats :

- Les Obligations Vertes : 100 % des fonds collectés seront alloués à des projets verts éligibles ;
- Les Obligations Sociales : 100 % des fonds collectés seront alloués à des projets sociaux éligibles ;
- Les Obligations Durables : 100 % des fonds collectés seront alloués à des Projets Verts et à des Projets Sociaux éligibles.

Les critères d'éligibilité relatifs aux projets éligibles figurent dans le Sustainability Bond Framework³. En accord avec les meilleures pratiques de marché, ce dernier a fait l'objet d'une revue indépendante par l'agence Vigeo Eiris (Seconde Party Opinion) qui a confirmé son alignement avec les Principes de l'ICMA et qui lui a attribué la note « avancée ».



²<https://www.icmagroup.org/sustainable-finance/the-principles-guidelines-and-handbooks/>

³<https://www.boad.org/en/sustainability-bond-framework-spo/>



IV. UTILISATION DES FONDS

4.1. Rappel des dispositions du Cadre des obligations durables

Un des engagements du cadre des obligations durables, en accord avec les principes rappelés ci-dessus, est le suivi via des rapports d'allocation et d'impact. Cet engagement consiste en la publication d'un rapport de redevabilité. La BOAD mettra ledit rapport à la disposition des investisseurs sur son site internet. Ledit rapport comporte un volet relatif à l'utilisation des ressources et un volet se rapportant aux impacts des différents projets financés.



4.2. Suivi de l'utilisation des ressources

Le suivi de l'affectation des ressources au portefeuille de Projets éligibles est effectué par le Comité des obligations durables mis en place au sein de la Banque. Ce Comité a en charge : i) le suivi des projets financés ou refinancés et l'exclusion des projets ne répondant plus aux critères d'éligibilité, ii) la mise à jour du Framework des obligations durables, iii) l'élaboration du reporting à diffuser aux investisseurs, et iv) le recrutement et la revue des rapports des auditeurs externes indépendants.

La BOAD a retenu son Commissaire aux Comptes, KPMG, en qualité d'auditeur indépendant pour produire un rapport indépendant pour s'assurer que l'affectation des ressources est conforme au Framework. Ce rapport a fait l'objet d'une mission d'assurance couvrant la période allant du 01 janvier au 31 décembre 2023 certifiant que l'affectation des ressources est conforme au Framework de la BOAD.

4.3. Rappel des caractéristiques de l'émission obligataire

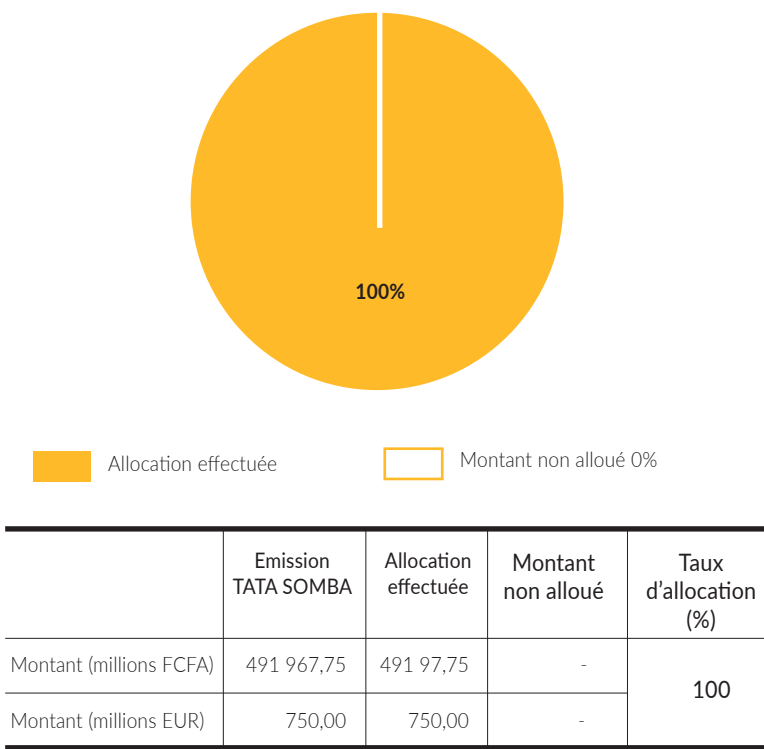
Tableau 1 : caractéristiques de l'émission

Emetteur	BOAD
ISIIN	XS2288824969 / XS2288825263
Devise	EURO
Montant	750 Millions* EUR
Date d'émission	22 janvier 2021
Date d'échéance	22 janvier 2033

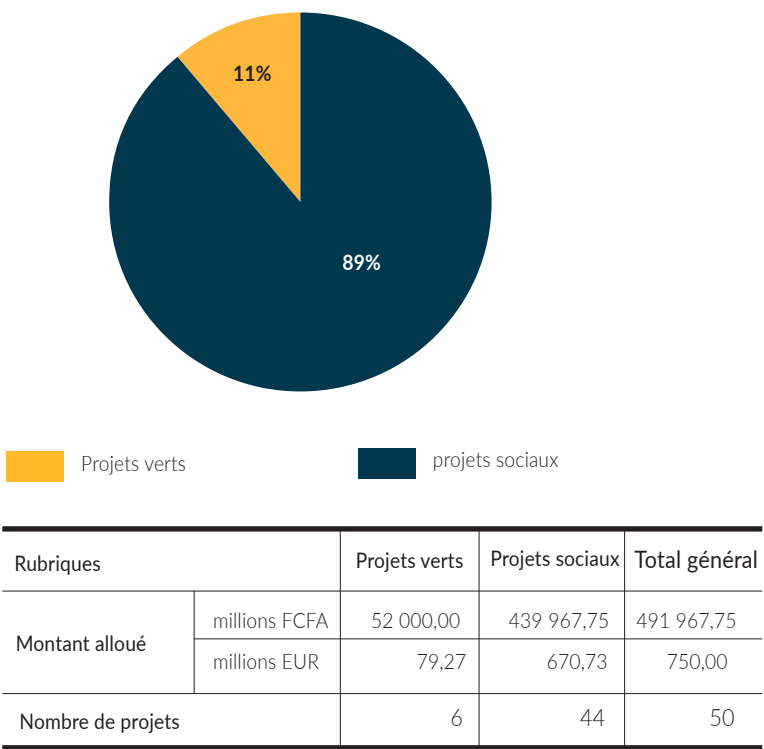
*soit 491 968 millions FCFA

4.4. Allocation des ressources

1. Allocation globale des ressources de l'émission

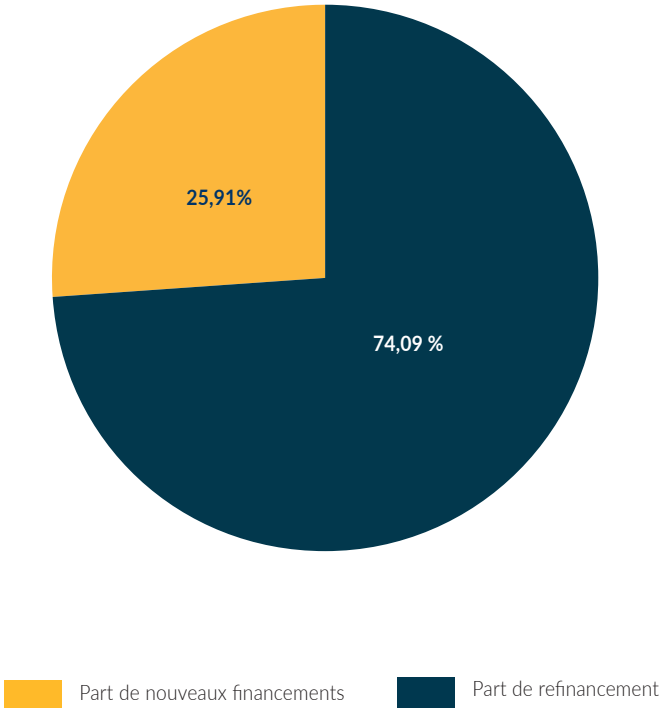


2. Allocation par type de projets (millions EUR)



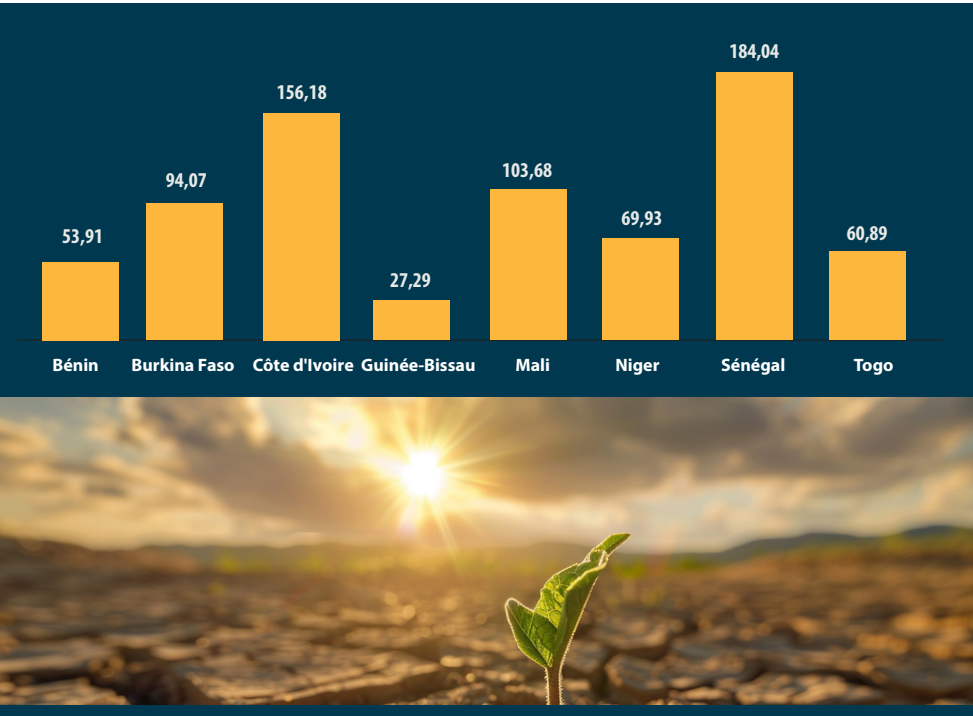


3. Allocation en fonction de l'année d'octroi du financement BOAD



Rubriques	Montant alloué		Nombre de projets
	Millions FCFA	Millions EUR	
Projets financés en 2022	84 077,77	128,18	10
Projets verts	15 000,00	22,87	2
Projets sociaux	69 077,77	105,31	8
Projets financés en 2021	43 400,00	66,16	5
Projets verts	20 000,00	30,49	2
Projets sociaux	23 400,00	35,67	3
Projets financés entre 2018 et 2020	364 489,98	555,66	35
Projets verts	17 000,00	25,92	2
Projets sociaux	347 489,98	529,75	33
Total général	491 967,75	750,00	50

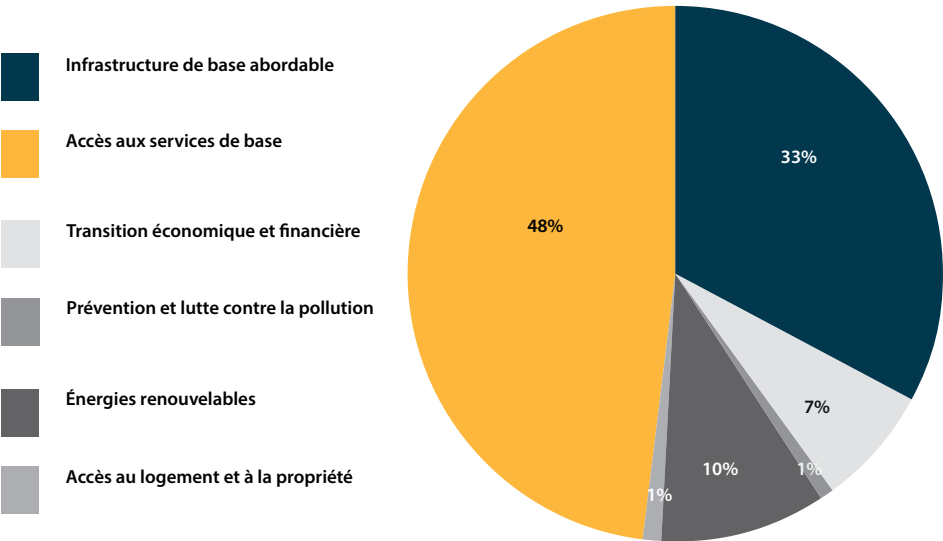
4) Allocation par pays (millions EUR)



Pays	Montant alloué			Nombre de projets
	Millions FCFA	Millions EUR	Proportion	
Bénin	35 362,27	53,91	7,19%	3
Burkina Faso	61 708,27	94,07	12,54%	8
Côte d'Ivoire	102 449,52	156,18	20,82%	11
Guinée Bissau	17 900,27	27,29	3,64%	1
Mali	68 011,27	103,68	13,82%	7
Niger	45 874,27	69,93	9,32%	5
Sénégal	120 723,62	184,04	24,54%	10
Togo	39 938,27	60,89	8,12%	5
Total général	491 967,75	750,00	100,00%	50



5) Allocation par secteur (%)



	Montant alloué		Nombre de projets
	Millions FCFA	Millions EUR	
Accès au logement et à la propriété	4 884,23	7,45	1
Accès aux services de base	236 179,92	360,05	16
Infrastructure de base abordable	163 570,60	249,36	21
Transition économique et financière	35 333,00	53,86	6
Prévention et lutte contre la pollution	4 000,00	6,10	1
Énergies renouvelables	48 000,00	73,18	5
Total général	491 967,75	750,00	50

NB : l'allocation par pays et par secteur est jointe en annexe.

V. IMPACTS DES FINANCEMENTS OCTROYÉS

Les financements octroyés concourent à la génération d'impacts sur les populations. Le système de suivi-évaluation a permis de compiler les impacts constatés entre 2021 et 2023 dans le tableau ci-après. Les projets contribuent à la réalisation des ODD 1 (Pas de pauvreté) ; 2 (sécurité alimentaire et promotion de l'agriculture durable) ; 3 (Bonne santé et bien-être) ; 4 (Éducation de qualité) ; 6 (Eau et assainissement) ; 7 (Énergie propre et d'un coût abordable) ; 8 (Travail décent et croissance économique) ; 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques). Les impacts s'accroîtront dans les années à venir avec l'achèvement des projets imputés. Ainsi, ce reporting inaugural sur l'impact porte uniquement sur les projets en exécution (résultats ex-ante) ou achevés ayant produits des outputs et des outcomes⁴.

⁴ Voir Annexe 3 sur les notions de résultats de développement et d'impact





5.1. Catégories de projets environnementaux

Catégories de projets éligibles	Contexte et description des projets éligibles emblématiques	Mesure de l'impact	Contribution aux ODD
Énergie renouvelable	Contexte L'accès à l'énergie renouvelable est un enjeu majeur dont les efforts doivent être soutenus dans les Etats membres de l'UEMOA. L'une des stratégies phares adoptées par le Togo, pays dans lequel se situent les projets de ce type dans le cadre ce reporting, est l'extension du réseau afin d'y raccorder de plus en plus de ménages ruraux. Cette approche nécessite d'accroître la capacité de production d'énergie du pays. La technologie solaire offre une opportunité d'accroître la capacité de production d'énergie électrique et le taux d'électrification du pays (45% sur le plan national en 2018 et 12% en milieu rural). Exemple de projets emblématiques La centrale solaire photovoltaïque (sans stockage) au Togo d'une capacité de production de 50MWc / 40MVA. Située dans la région centrale du Togo, le projet couvre une superficie de 94 hectares. Elle est raccordée au réseau national et produit environ 90 255 MWh d'énergie par an. Le projet contribue à l'accès universel à l'électricité. Il permet de desservir 158 333 ménages togolais et d'économiser plus d'un million de tonnes d'émissions de CO2 tout au long de l'exploitation. Le projet de construction d'une centrale solaire photovoltaïque d'une capacité de 42 mwc à Awandjelo en République Togolaise, permettra d'augmenter la production annuelle d'énergie électrique en phase d'exploitation de 65 GWh. Cette production additionnelle permettra (i) d'augmenter la population ayant accès à l'électricité de 253 350 ; (ii) de faire passer la part des Énergies Renouvelables dans le mix énergétique du pays de 27% en 2021 à 40% en 2024 ; et d'augmenter le taux d'électrification du pays de 59% en 2021 à 75% en 2025 ; (iii) d'éviter directement et indirectement 52 328 tonnes d'équivalent de CO2.	• Capacité de production d'énergie renouvelable solaire : 92 MWc • Production annuelle d'énergie renouvelable solaire : 155 255 MWh • Estimation des émissions de CO2 évitées : 1 052 328 TeqCO2 • Ménages desservis par l'énergie solaire : 158 333 • Population ayant accès à l'électricité : 253 350 (avec le projet de construction d'une centrale solaire photovoltaïque d'une capacité de 42 mwc à Awandjelo) • Création d'emplois : 600 emplois dont 20 femmes au cours de la mise en œuvre du projet. En outre, au cours de l'exploitation du projet, il a été créé 13 emplois dont 2 femmes. Dans le cadre des mesures environnementales et sociales : - Construction de 3 bâtiments de 3 salles de classes avec bureau et 2 bâtiments de 4 salles de classes avec bureau dans 5 établissements. Lesdits bâtiments ont été réalisés en remplacement d'abris provisoires difficilement accessibles pendant les périodes de pluie. Ils ont permis de réduire le déficit de l'offre scolaire et ont donné accès à des salles de classes en bon état comparative-ment aux abris provisoires, à 856 élèves dont 403 filles représentant 47,1% des bénéficiaires. - Construction ou réhabilitation de latrines dans chacun des établissements bénéficiaires (5 latrines) - Construction d'un complexe de santé comprenant une maternité de 6 salles, une pédiatrie de 6 salles et un « bureau caisse ». En matière de conservation de la biodiversité et de la gestion durable des ressources vivantes : - Pour réduire l'impact de l'abattage des arbres dans la zone du projet, le reboisement compen-satoire a été réalisé sur 18 sites couvrant une superficie de 120 ha. Sur ces sites, 48 789 plans ont été implantés.	 

5.2. Catégories de projets sociaux

Catégories de projets éligibles	Contexte et description des projets éligibles emblématiques	Mesure de l'impact ⁵	Contribution aux ODD
Accès aux services essentiels – Santé	Contexte Dans le contexte de l'expansion de la pandémie de la COVID-19 dans les Etats membres de l'UEMOA, la BOAD a initié, afin de les soutenir, deux interventions d'un montant total de 200 milliards FCFA dont une partie a été imputée sur les ressources de cette émission obligataire. L'intervention de la BOAD visait à mettre urgemment à disposition des Autorités nationales, des ressources financières en vue de contribuer à la mise en œuvre de leurs Plans de Riposte contre la COVID-19. Exemple de projets emblématiques Des facilités de lutte contre la COVID-19 ont été allouées à chaque État membre. Sur le plan de la surveillance épidémiologique, la mise en œuvre du plan de riposte s'est notamment traduite dans la mise en place de 186 équipes d'intervention rapide (infirmiers, techniciens de laboratoires, hygiénistes, épidémiologistes, assistants sociaux et psychologues) pour assurer l'investigation des alertes, l'isolement de cas dépistés positifs, le suivi de leurs contacts et l'orientation des cas graves vers les sites de prise en charge.	• Sites de tri et de dépistage accessibles aux populations : 103 • Personnel du corps médical mobilisé : 857 • Équipes d'intervention rapide : 186 • Laboratoires de dépistage : 13	

⁵ Il est à noter qu'il s'agit ici d'une approche contributive.



Catégories de projets éligibles	Contexte et description des projets éligibles emblématiques	Mesure de l'impact	Contribution aux ODD
Accès aux services essentiels - Éducation	Contexte L'accès à une éducation de qualité est contraint dans certains États membres de l'UEMOA par l'existence de salles de classes sous forme d'abris provisoires (murs en banco, toitures en paille, absence de latrine). Par exemple, les abris provisoires constituent 10% des infrastructures scolaires publiques au Sénégal. A cet égard, près de 200 000 élèves évoluant dans des conditions d'enseignement précaires et aléatoires ne bénéficient pas d'une année scolaire normale. En effet, les élèves qui reçoivent les enseignements dans les abris provisoires sont constamment soumis aux aléas et autres nuisances, à savoir les pluies, le froid, les vents de sable, la forte chaleur, les risques d'incendies, la pollution sonore, etc. Cette situation écourte l'année scolaire d'environ 250 heures et pose de ce fait, la problématique de l'équité en milieu scolaire. Dans ce contexte, la BOAD a mis en place une approche visant à offrir des infrastructures scolaires de qualité aux enfants défavorisés afin de leur offrir de meilleures conditions d'apprentissage et de réduire le taux d'abandon dans les écoles concernées.	• Salle de classes construites : 2 597 ; • Blocs administratifs : 1 874 ; • Blocs d'hygiènes (latrine avec prise en compte du genre) : 1 058 ; • Elèves bénéficiaires : 172 058 dont 89 914 filles ; • Etudiants bénéficiant des infrastructures numériques installées : 10 000 ;	

Catégories de projets éligibles	Contexte et description des projets éligibles emblématiques	Mesure de l'impact	Contribution aux ODD
Accès aux services essentiels - Éducation	Exemples de projets emblématiques Le projet de construction de 1 528 salles de classes, en remplacement d'abris provisoires, et d'ouvrages annexes (première tranche de 510 salles de classes) en République du Sénégal (achevement en 2024). Le projet a pour objet, la construction, dans les quatorze (14) Régions du Sénégal : i) de salles de classes équipées, en remplacement d'abris provisoires, ii) de blocs administratifs équipés, iii) de blocs d'hygiène et iv) de 9 782 mètres linéaires de murs de clôture et 59 000 ml de murs de clôture en matériaux locaux. Le projet de construction et d'équipement de quatre (04) lycées et d'un (01) collège d'excellence avec internat pour jeunes filles en République de Côte d'Ivoire. Le projet a pour objet, la construction et l'équipement d'établissements scolaires d'excellence avec internat destinés aux jeunes filles méritantes et issues de toutes les couches socio-économiques, qualifiées pour suivre l'enseignement secondaire en République de Côte d'Ivoire. L'objectif global du projet est de faire la promotion de l'excellence par la mise en place d'infrastructures éducatives/scolaires dédiées permettant l'augmentation du taux de scolarisation et d'achèvement scolaire des jeunes filles au niveau de l'enseignement secondaire. Plus spécifiquement, le projet permettra d'installer une capacité d'accueil par lycée de 25 salles de classe pour 1 000 élèves filles dont 800 internes et un (01) collège avec une capacité d'accueil de 16 salles de classe pour 640 élèves filles dont 400 internes. Le projet de construction et d'équipement de l'Université Virtuelle du Burkina Faso (UV-BF) a été financé afin d'accroître l'offre et d'améliorer la qualité de l'enseignement supérieur, de la formation et de la recherche scientifique. Il est destiné aux étudiants issus de toutes les couches socio-économiques, désirant suivre des formations de niveau supérieur au Burkina Faso et concerne le renforcement des infrastructures informatiques de l'UV-BF à Ouagadougou, à travers (a) l'augmentation de la capacité du DataCenter de cette université pour atteindre une capacité d'accueil de 10 000 étudiants - utilisateurs, (b) l'installation de quatre (04) stations de télémedecine et (c) l'augmentation des capacités du laboratoire de réalité virtuelle ainsi que (ii) la construction et l'équipement de quatre (04) Espaces Numériques Ouverts (ENO) à Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou et Ziniaré.		



Catégories de projets éligibles	Contexte et description des projets éligibles emblématiques	Mesure de l'impact	Contribution aux ODD
Accès aux services essentiels – Assurance agricole	Contexte La BOAD soutient le renforcement de la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques. Elle apporte un appui adapté dans le cadre de la réalisation de projets destinés à bâtir une résilience face aux risques climatiques et à la réduction de la vulnérabilité des producteurs aux risques climatiques. Exemple de projet emblématique Le projet de mise en place d'un mécanisme d'assurance récolte indicielle en République de Côte d'Ivoire : Il a pour objet de réduire la vulnérabilité des producteurs face aux aléas climatiques, à travers la mise à disposition de produits d'assurance récolte indicielle. En outre, le projet vise, à moyen et long terme, l'amélioration de la sécurité alimentaire et du bien-être des producteurs. Il permettra de : i) fournir une police d'assurance récolte indicielle aux producteurs de coton, palmier à huile et riz ; ii) améliorer les systèmes de collecte et de gestion des données météorologiques et agricoles des filières et iii) renforcer les capacités des acteurs agricoles en assurance récolte indicielle.	• Producteurs de coton bénéficiant de produits d'assurance récolte indicielle : 30 000 ; • Producteurs de palmiers bénéficiant de produits d'assurance récolte indicielle : 10 000 ; • Producteurs de riz bénéficiant de produits d'assurance récolte indicielle : 600 000	

Catégories de projets éligibles	Contexte et description des projets éligibles emblématiques	Mesure de l'impact	Contribution aux ODD
Accès aux services essentiels – agriculture intelligente	Contexte Le secteur agricole occupe une place cruciale dans les pays de l'UEMOA : il fournit 65 % des emplois et contribue en moyenne à 28% du PIB. Malgré son rôle important, il est peu développé dans la plupart des pays africains. Or, dans les zones rurales, où la majorité de la population vit de l'agriculture (plus de 90%), la pauvreté atteint des niveaux encore élevés. En dépit du rôle que peut jouer l'agriculture en matière de réduction de la pauvreté dans les zones rurales, le secteur agricole fait face à un certain nombre de défis à relever. Il s'agit entre autres de : (i) faibles niveaux d'utilisation d'intrants et de mécanisation, (ii) faible accès aux crédits et aux marchés pour les petits exploitants de la région ; (iii) effets du changement climatique. C'est dans ce contexte que la BOAD s'emploie à développer un secteur agricole plus productif et plus durable dans les huit (08) pays ouest-africains en vue de contribuer à assurer la sécurité alimentaire de demain et à la réduction de la pauvreté. Elle soutient le renforcement de la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et contribue à la gestion durable des ressources en eau et à la réduction de la facture énergétique de l'irrigation. Exemple de projet emblématique Le projet d'aménagement hydro-agricole avec des pratiques agricoles intelligentes et résilientes au changement climatique (PAHA-AIC) : il a pour objet, l'aménagement de 1 000 ha et la réhabilitation de 749 ha de périmètres agricoles, répartis sur vingt-cinq (25) sites en unités de 5 ha avec un système d'irrigation économe (kits goutte à goutte et système californien) et de pompage solaire (kits solaires photovoltaïques). Il contribue à assurer durablement la sécurité alimentaire par le renforcement de la résilience des populations face aux changements climatiques, à travers les techniques modernes d'irrigation et de productions agricoles. Spécifiquement, le projet permet de : i) réduire d'au moins 80% la consommation d'eau et d'au moins 40% les charges énergétiques de l'irrigation des périmètres à aménager ii) contribuer à l'amélioration des revenus des exploitants d'au moins 50% en année de croisière sur les sites aménagés et des conditions de vie des populations, notamment les groupes les plus vulnérables composés de femmes et de jeunes et iii) assurer la durabilité des aménagements et la valorisation de la production à travers le renforcement des capacités des acteurs et l'organisation des producteurs dans la zone du projet.	• Production durable de céréales : 6 600 tonnes ; • Production durable de maraichers : 55 000 tonnes ; • Nombre de ménages en situation de sécurité alimentaire augmente de 11 400, passant de 45 700 en 2021 à 57 100 en 2027 ; • Equivalent dioxyde de carbone (CO2) évité : 35 317 tonnes.	



Catégories de projets éligibles	Contexte et description des projets éligibles emblématiques	Mesure de l'impact	Contribution aux ODD
Infrastructures de base abordables - Développement de projets fournissant et élargissant l'accès à l'eau potable -	Contexte L'accès à l'eau potable est une problématique majeure en milieux rural et urbain dans les Etats membres de l'UEMOA. En Côte d'Ivoire, en particulier à Abidjan, le déficit d'eau potable est estimé à 30%. Ce manque d'eau potable résulte de plusieurs facteurs, notamment une production et une capacité de stockage insuffisantes. En outre, la saturation des installations (taux de point de 96%) et le sous-dimensionnement du réseau occasionnent de fréquentes baisses de pression allant au manque d'eau potable dans certaines zones. Exemple de projet emblématique Le projet d'usine d'eau potable de la Mé : il a pour objet, le renforcement du système d'alimentation en eau potable de la ville d'Abidjan à partir de la nappe du Sud-Comoé, par : (i) la réalisation de champs de captage de forages ; (ii) la construction et l'équipement de stations de neutralisation à la chaux et de désinfection au chlore ; (iii) la construction de réservoirs ; (iv) la construction de stations de pompage ; (v) la fourniture et la pose de canalisations et vi) la réhabilitation de châteaux d'eau.	• Nouveaux bénéficiaires de raccordement aux adductions d'eau potable : 1 500 000 • Volume d'eau produit (M³/jour) : 160 000	

Catégories de projets éligibles	Contexte et description des projets éligibles emblématiques	Mesure de l'impact	Contribution aux ODD
Infrastructures de base abordables - Développement de projets fournissant et élargissant l'accès à l'assainissement	Contexte Le mauvais état des infrastructures d'assainissement est marqué, dans certains pays de l'UEMOA, par un système collectif de gestion des eaux usées ne couvrant pas toutes les zones de sorte que de nombreux ménages pratiquent encore l'assainissement autonome, avec un rejet anarchique des effluents dans la nature. A titre illustratif, à Abidjan, dans certaines communes les exutoires des conduites d'eaux usées ne sont pas raccordés au collecteur de base entraînant des rejets d'effluents collectés dans les canaux d'eaux pluviales. En outre, environ 86% des eaux usées et des déchets solides non collectés sont rejetés directement dans la baie lagunaire de Cocody à travers le réseau d'eaux pluviales. Les canaux bouchés par des déchets solides entraînent des inondations. La santé publique est ainsi menacée, exposant la population à des maladies telles que les diarrhées, le choléra, la bilharziose, la fièvre typhoïde et le paludisme. Exemple de projet emblématique Le projet d'assainissement du Bassin versant du Gourou à Abidjan en Côte d'Ivoire : il a pour objet la construction d'un système d'assainissement. Les objectifs visés sont de : i) réduire les rejets d'eaux usées dans les canaux pluviaux et dans les eaux de surface et ii) d'améliorer la gestion de la filière des déchets solides en portant la proportion de tri et de valorisation des plastiques de 0% à 42%. Le projet de renforcement du réseau d'assainissement des eaux pluviales de la ville de Ouagadougou : aménagement de l'exutoire au niveau du parc de Bangr weogo au Burkina Faso. Le projet a pour objet de contribuer à l'amélioration du cadre de vie des populations de la ville de Ouagadougou. Plus spécifiquement, le projet vise à : i) faciliter le drainage des eaux pluviales dans la ville de Ouagadougou en réduisant, de manière très significative, le taux des habitations inondées pendant les saisons pluvieuses ; ii) améliorer l'environnement urbain et la circulation des usagers du Parc Bangr Wéogo et iii) augmenter le nombre de personnes adoptant les bonnes pratiques de préservation de la salubrité publique.	• Nouveaux ménages raccordés au réseau d'assainissement : 399 ; • Réseau de drainage construit (km) : 13 ; • Nombre de bénéficiaires : 324 225 ; • Mètres linéaires de canaux de drainage en terre d'eaux pluviales : 960 ; • Mètres linéaires de canaux revêtus en béton armé : 4 222 ; • Mètres linéaires d'éclairage public le long du marigot Kadiogo : 1 300	



Catégories de projets éligibles	Contexte et description des projets éligibles emblématiques	Mesure de l'impact	Contribution aux ODD
Transition économique et financière	Contexte Les PME ont un poids important dans l'économie des Etats membres de la zone UEMOA. Malgré ce rôle essentiel, elles ont un accès très limité aux financements. Cette difficulté s'est amplifiée avec la Covid-19. La BOAD, au-delà de son programme classique de soutien aux PME, a mis en place des ressources pour appuyer les PME de la zone UEMOA. Exemple de projet emblématique Le projet de mise en place par la BOAD d'une ligne de refinancement en faveur de la Banque de Développement Economique (BNDE) au Sénégal pour soutenir les PME : le projet a pour objectif, la mise en place par la BOAD, de lignes de refinancement, destinées à soutenir les PME pour le financement de sous-projets d'investissements productifs et le soutien d'activités permettant de faire face aux impacts négatifs de la Covid-19 sur leurs activités.	• Petites et Moyennes Entreprises (PME) soutenues : 469 • Nombre d'emplois soutenus : 4 277 • Nombre d'emplois soutenus - Femmes : 1 404 • Nombre d'emplois soutenus - Jeunes : 1 055 • Nombre d'emplois créés : 128 • Nombre d'emplois créés - Femmes : 28 • Nombre d'emplois créés - Jeunes : 103	



5.3. Méthodologie

Le reporting des impacts porte sur les estimations ex-post (après achèvement) ou in-itinere (en cours d'exécution) des projets en portefeuille. Les sources de présentation des méthodologies sont présentées en annexe. La collecte des indicateurs se fait à travers des relevés de données provenant des Unités de Gestion des Projets (UGP), des Bureaux de Contrôle des Travaux des Projets et des Consultants indépendants recrutés par les UGP dans le cadre du reporting de l'état d'exécution des projets. Généralement, la démarche méthodologique comporte six (06) phases comme suit :

- **Identification des projets** : une séance de travail avec les équipes Unités Organisationnelles (UO) de la BOAD en charge des projets sous revue a permis d'identifier les projets imputés sur la période d'analyse (population de projets) et les projets devant faire l'objet de collecte de données (échantillon de projets). La collecte des indicateurs d'impact a été effectuée sur les projets qui sont en phase de décaissement ou achevés.
- **Actualisation des contacts des points focaux de suivi-évaluation des projets** : en collaboration avec l'UO en charge des projets sous revue, les emails et contacts téléphoniques des points focaux ont été actualisés ;
- **Actualisation des outils de collecte** : les formulaires ont été actualisés au regard des indicateurs à collecter ;

- **Conduite de la collecte** : les formulaires ont été transmis par email aux points focaux des projets. Les diligences ont été menées pour le suivi des questionnaires. Des missions de terrain ont été effectuées en Côte d'Ivoire et au Sénégal ;

- **Contrôle de qualité et traitement des données** : les données transmises ont été contrôlées et insérées dans les matrices de suivi-évaluation et dans la base de données, puis des analyses statistiques ont été conduites pour la consolidation.

Concernant l'estimation des CO2 évités, les calculs ont été effectués par le consultant en charge de l'élaboration de rapport d'achèvement du projet transmis à la Banque par l'Unité de Gestion du Projet de central solaire au Togo. Le chiffrage des réalisations des infrastructures a été fait par les entreprises indépendantes de contrôle des travaux et les Unités de Gestion des projets. Les estimations des bénéficiaires sont conduites à travers des dénombrements (éducation, santé, PME, assainissement) ou des techniques d'échantillonnages statistiques (eau potable et énergie) par le biais d'une approche contributive qui ne permet pas d'isoler les résultats de développement attribuables uniquement à la BOAD. Cette limite est due à l'absence de points d'application explicite de l'utilisation des ressources et d'indicateurs lors de la conception de l'intervention de la BOAD.

VI. PERSPECTIVES

La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) a pour mission de contribuer au développement économique et social de ses pays membres, qui sont les États de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Elle s'efforce de mettre en œuvre des politiques et des programmes de développement qui favorisent la croissance économique, la réduction de la pauvreté et la protection de l'environnement.

La BOAD s'efforcera de continuer à émettre des obligations vertes et/ou sociales afin de financer des projets de développement qui ont un impact positif sur l'environnement et la société. Ces émissions contribueront à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable, qui vise à éradiquer la pauvreté, préserver la planète et garantir la paix et la prospérité pour tous.



ANNEXE 1 : tableau récapitulatif des allocations par pays et par secteur

1-A : RÉPARTITION PAR VOLUME DE FINANCEMENT (M FCFA)

Secteurs	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Total général
Accès au logement et à la propriété	4 884,23								4 884,23
Accès aux services de base	30 478,04	44 400,27	32 900,27	17 900,27	30 300,27	28 900,27	34 400,27	16 900,27	236 179,92
Infrastructures de base abordable		17 308,00	47 216,25		7 711,00	16 974,00	74 323,35	38,00	163 570,60
Transition économique et financière			18 333,00		5 000,00		12 000,00		35 333,00
Prévention et lutte contre la pollution			4 000,00						4 000,00
Énergies renouvelables					25 000,00			23 000,00	48 000,00
Total général	35 362,27	61 708,27	102 449,52	17 900,27	68 011,27	45 874,27	120 723,62	39 938,27	491 967,75

1-B : RÉPARTITION PAR NOMBRE DE PROJETS

Secteurs	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Total général
Accès au logement et à la propriété	1								1
Accès aux services de base	2	4	2	1	2	2	2	1	16
Infrastructures de base abordable		4	5		2	3	6	1	21
Transition économique et financière			3		1		2		6
Prévention et lutte contre la pollution			1						1
Énergies renouvelables					2			3	5
Total général	3	8	11	1	7	5	10	5	50



ANNEXE 2 : Méthodologie

L'approche contributive est mise en œuvre principalement à travers des modèles qualitatifs ou des méthodes quantitatives basés sur des enquêtes uniquement sur le groupe de bénéficiaires. Plusieurs méthodologies sont disponibles dans :

- Catley, A., Burns, J., Abebe, D., Suji, O. (2013). Participatory Impact Assessment : a design guide. Feinstein International Center, Tufts University, Somerville. Lien : <https://fic.tufts.edu/publication-item/participatory-impact-assessment-a-design-guide/>

Concernant les gaz à effet de serre (GES), bien que l'utilisation de méthodologies provenant de Clean Development Mechanism, Verified Carbon Standard, and Gold Standard serait souhaitable, les Institutions de financement du Développement sont invitées à adopter leurs propres méthodes à condition qu'elles soient raisonnables. Dans ce contexte, une méthodologie est en cours de finalisation avec des consultants de Carbon Partners Asiatica (« Asiatica »). Elle s'inscrit dans le cadre d'une assistance technique financée par le Green Climate Fund (GCF). Il sera fait usage, entre autres, de la méthodologie ci-dessous :

- CDM methodology AMS-I.L. (<https://www.yumpu.com/en/document/read/19765940/cdm-methodology-booklet>)

ANNEXE 3 : Rappel des notions de résultats de développement et d'impact

Les projets financés dans le cadre de cette opération sont associés à une chaîne des résultats, définie comme une suite de relations de cause à effet qui mène à l'atteinte des objectifs de développement durable. La chaîne des résultats commence par la mise à disposition des ressources (inputs), se poursuit par les activités (activities) et leurs extrants (outputs) qui sont utilisés pour induire des effets (outcomes) qui permettent l'évaluation d'impacts (Cf. figure 1).



Les résultats de développement sont des effets attendus, en termes physiques, financiers, institutionnels, sociaux, environnementaux ou autres, par les projets financés au bénéfice des entreprises, des communautés et des groupes de personnes (femmes, jeunes). Conformément à sa Stratégie d'Evaluation, la BOAD défini l'impact comme « un effet à court et moyen termes (inférieur ou égal à 5 ans après la fin d'exécution du projet), positif et négatif, primaire et secondaire, induit par un projet financé, directement ou non, intentionnellement ou non ». L'ajustement de l'horizon temporel, comparativement à la définition du CAD/OCDE⁶ (Cf. encadré 1), permet de faire un minimum de reporting des impacts dans le temps.

L'évaluation d'impact des projets utilise l'approche contributive au regard des types de projets financés (infrastructures en majorité). Les thématiques se rapportent à celles des Objectifs de Développement Durable (ODD) conformément au Framework.

⁶ Comité d'Aide au Développement de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques

Encadré 1 : principaux concepts de la chaîne des résultats

La Banque adhère aux définitions suivantes du CAD/OCDE relative à la chaîne des résultats.

Ressources ou moyens ou intrants (inputs) : moyens financiers, humains et matériels utilisés pour l'action de développement.

Activités : actions entreprises ou travaux menés en vue de produire des réalisations spécifiques. L'activité mobilise des ressources telles que des fonds, une assistance technique et d'autres types de moyens.

Extrants ou produits (outputs) : biens, équipements ou services qui résultent de l'action de développement suite à la conduite des activités.

Réalisation ou effet direct (effets/outcomes) : ce que l'action doit accomplir ou a accompli à court ou à moyen terme. Changement escompté ou non, attribuable directement ou indirectement à une action de développement. Ce changement vient de l'utilisation des extrants.

Résultat de développement ou objectif de développement : effet attendu, en termes physiques, financiers, institutionnels, sociaux, environnementaux ou autres, par une ou plusieurs actions de développement, au bénéfice d'une société, d'une communauté et d'un groupe de personnes.

Impact : un effet à long terme, positif et négatif, primaire et secondaire, induit par un projet financé, directement ou non, intentionnellement ou non.

Source : Glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et à la gestion axée sur les résultats, 2002, OCDE/CAD

Encadré 2 : diversité de la définition de l'impact en matière de développement

La définition de CAD/OCDE comprend plusieurs concepts entraînant plusieurs définitions par les Institutions de Financement du Développement.

Quelque fois, les impacts sont compris à travers un lien de causalité (attribution des résultats d'une intervention) et d'effets à long terme.

Certaines Institutions de Financement du Développement considèrent l'impact comme le « dernier maillon de la chaîne des résultats » ou le niveau le plus élevé des objectifs qu'une intervention a identifié, c'est-à-dire le résultat intentionnel ultime de l'intervention.

D'autres Institutions de Financement du Développement entendent par impacts, l'ensemble des objectifs de développement (objectifs de développement durable) et utilisent le terme « effets » (outcomes) pour traduire « les buts ou les objectifs du projet ».

D'autres Institutions de Financement du Développement (IFD) définissent l'impact comme un type spécifique de résultats qui a un intérêt particulier pour l'IFD, tels que le développement institutionnel, l'impact environnemental et/ou social qui peut ou non apparaître dans la chaîne de résultat du projet.

Enfin, la définition du terme « impact », quelque fois, est rattachée à l'unité d'analyse, notamment, le résultat mesuré dans un secteur, une région, au niveau d'un pays en opposition au résultat mesuré pour les bénéficiaires d'un projet. Cette définition est une variante de la définition du CAD/OCDE qui inclut les résultats attendus et inattendus.

Source: Good Practice Standards for the Evaluation of Public Sector Operations, 2012 Revised Edition, Evaluation Cooperation Group

68 av. de la Libération, BP 1172 Lomé, Togo
Tél. : +228 22 21 59 06 • Fax : +228 22 21 52 67

www.boad.org     